

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. INSCRIPTION ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Pour confirmer l'inscription, l'étudiant doit verser un acompte de **100,00 €**. Merci d'envoyer le reçu du paiement effectué au secrétariat de l'école par courrier, fax (+390909283214) ou e-mail (info@laboling.it). Le reste du montant correspondant au cours et au logement peut être payé avant l'arrivée à l'école ou le premier jour du cours. Les paiements peuvent être effectués en espèces ou par virement bancaire. Les cartes de crédit ne sont pas acceptées. Les virements bancaires doivent être effectués à l'ordre de:

LABOLING – SOCIETA' COOPERATIVA
Intesa Sanpaolo S.p.A. – Filiale di Milazzo
Via dei Mille 47 - 98057 Milazzo (Messina) Italia
IBAN: IT43P030698229210000000743
BIC: BCITITMM

Les frais bancaires sont à la charge de l'élève. Les étudiants doivent préciser la cause du versement en indiquant nom et prénom, ainsi que la période du cours.

2. COURS DE LANGUE ET CULTURE ITALIENNE

Les leçons se déroulent du lundi au vendredi. Chaque leçon dure 45 minutes. Les leçons de groupe ont généralement lieu le matin, même si elles peuvent occasionnellement avoir lieu l'après-midi. Les horaires des leçons individuelles sont fixés en accord avec les étudiants, l'école se réservant toutefois le choix de la décision définitive. Le premier jour d'école, chaque étudiant non débutant passera un test d'entrée qui permettra de vérifier son niveau de connaissance de la langue italienne. L'école prévoit 6 niveaux de connaissance. Assister à un cours de 4 semaines ne garantit pas l'accès au niveau supérieur. Chaque classe se compose d'un maximum de 10 élèves. Si l'étudiant, après le test d'entrée, est le seul étudiant de son niveau ou s'il n'y a que 2 étudiants du même niveau, le nombre de leçons passera de 4 à 3 ou de 6 à 4 par jour, vu la nature plus intensive des leçons.

3. JOURS FÉRIÉS

L'école est fermée les jours fériés nationaux: 1^o janvier, 6 janvier, Lundi de Pâques, 25 avril, 1^o mai, 2 juin, 15 août, 1^o novembre, 8 décembre, 25-26 décembre. Les leçons sont récupérées, à moins d'autres instructions de l'école.

4. LOGEMENT

Les logements sont disponibles à partir de 12h00 le samedi précédent le début du cours et jusqu'à 10h00 du samedi après le cours. Toutes les solutions sont sélectionnées par l'école Laboling. Il n'est pas possible d'héberger qui n'est pas étudiant dans les logements fournis par l'école. Le paiement des logements indépendants doit parvenir au moins 15 jours avant le début du séjour au secrétariat de l'école.

L'étudiant est responsable des dégâts causés dans le logement. Dans le cas du logement en famille, la chambre pour 2 doit être réservée par 2 personnes en même temps.

5. ANNULATION ET REMBOURSEMENT

Cours. L'école doit immédiatement être informée par écrit en cas de demande de changement, de remboursement ou d'annulation.

Pour toute annulation communiquée au moins 20 jours avant le début du cours, l'école retiendra 20% du montant de l'avance.

Pour toute annulation communiquée au-delà de ce délai, aucun remboursement ne sera effectué et l'acompte sera considéré valable comme crédit pour un cours successif.

Pour toute annulation communiquée après le début du cours, aucun remboursement ne sera effectué.

Logement. Aucun remboursement ne sera versé en cas de départ anticipé.

En cas d'annulation de la réservation du logement avec moins d'une semaine de préavis avant la date d'arrivée prévue (un mois pour juillet – août – septembre), l'étudiant devra payer le montant total du logement.

6. VISA

Les étudiants qui n'appartiennent pas à la Communauté Européenne et qui désirent suivre un cours de langue et culture italienne pendant plus de 90 jours ont besoin d'un visa d'entrée pour études, à demander à l'Ambassade italienne de leur pays (www.esteri.it/visti/). L'école LaboLing ne délivrera un certificat d'inscription qu'après avoir reçu le montant total correspondant au cours de langue et culture italienne et au logement choisi. L'étudiant qui n'obtiendra pas le visa pourra recevoir le remboursement du montant versé (les frais bancaires sont à la charge de l'étudiant), mais seulement après avoir renvoyé à la LaboLing l'original du certificat d'inscription. Après avoir obtenu le visa, il n'est plus possible d'annuler ou changer la date du cours.

Dans les 8 jours après son arrivée en Italie, l'étudiant devra se présenter au Commissariat de Police de Milazzo pour demander un Permis de Séjour, en présentant les documents suivants:

- le formulaire de demande;
- le passeport ou une autre pièce d'identité équivalente, en cours de validité et avec le visa d'entrée relatif, si requis;
- une photocopie de la pièce d'identité présentée;
- 4 photos d'identité identiques et récentes;
- un timbre-fiscal de 14,62 €;
- les documents nécessaires au type de permis de séjour demandé.

7. ASSURANCE

Tous les étudiants doivent avoir une assurance sanitaire. Les étudiants de la Communauté Européenne qui possèdent la Carte Européenne d'Assurance Maladie ou le certificat E111 ont droit aux soins médicaux gratuits. Les autres étudiants doivent être en règle avec les normes prévues par le gouvernement italien, disponibles dans toutes les Ambassades italiennes du monde.